



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-116**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1177007-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020


**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU  
TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE -**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUILLET 2020

-----

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de représentants

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU  
TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE - - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors de sa séance du 17 octobre 2016, le Conseil de la Métropole a délibéré pour prendre acte de la dissolution du Syndicat Mixte Europôle Méditerranéen de l'Arbois, du transfert de son personnel, de ses biens, droits et obligations à la Métropole avec un rattachement au Conseil de Territoire du Pays d'Aix à la date du 31 décembre 2016.

Cette délibération a posé le principe d'une organisation répondant aux préoccupations des élus, des partenaires et des experts scientifiques et universitaires avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité scientifique.

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil de Métropole a défini les modalités de mise en place d'une organisation de pilotage du technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée.

Le Comité de Pilotage aura pour mission de définir les grands axes de développement du Technopôle au service du territoire métropolitain et du Pays d'Aix, le Technopôle gardant comme objectifs principaux le développement de synergies entre le monde économique et celui de l'enseignement supérieur de la recherche dans les domaines de l'environnement et du développement durable ainsi que l'aménagement des zones qui lui sont confiées, notamment la ZAC du Petit Arbois et celle du Tourillon.

Ses réflexions se feront dans le cadre du schéma de développement économique métropolitain et en lien étroit avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Le Comité de Pilotage se réunira au minimum trois fois par an et émettra des avis transmis au Conseil de la Métropole et au Conseil de Territoire.

La durée de la participation des membres au Comité de Pilotage sera liée à celle des assemblées délibérantes ou institutions qui les ont désignés.

Cette délibération a, par ailleurs, acté que l'assemblée délibérante de la commune d'Aix-en-Provence devait désigner un de ses élus afin de siéger au sein du dit comité de pilotage.

En application des dispositions de l'article L.2121-21 (modifié par loi du 27 décembre 2019) du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.
- **PROCEDER** à la désignation, dans les conditions précitées d'un représentant de la ville d'Aix en Provence au sein du comité de pilotage du technopôle de l'environnement Arbois Méditerranée.

DL.2020-116 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES  
DU TECHNOPOLE DE L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE - -

Présents et représentés	:	55
Présents	:	50
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**RAPPORT N° 02.38 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU TECHNOPOLE DE  
L'ENVIRONNEMENT ARBOIS-MEDITERRANEE**

**LISTES DEPOSEES**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

JF DUBOST

**LISTE « AIX AU CŒUR »**

SOPHIE MEYNET DE CACQUERAY

**RESULTATS**

**SONT ELUS A MAIN LEVEE ET A LA MAJORITE :**

**LISTE « LA PASSION D'AIX »**

JF DUBOST

Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,  
Président de séance et membres du conseil présents :

Compte-rendu de la délibération affiché le 30/07/20  
(articles L2121-15 et R 2121-11 du C.G.C.T)